

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 06 2020

Présents (14) : Jeanluc BACQUET, Pierre BELBEZE, Gérard BOUDON, Jean-Paul CARDALIAGUET, Bernard FERRARI, Nicole GAZAIX, Elisabeth GIACHETTO (maire), Jean-Jacques GIACHETTO, Stéphanie GIRARD, David MUSE, Leanne PITCHFORD, Michel PORTOLAN, Nathalie PRUNIER (deuxième adjointe), Gérard VERDOT (premier adjoint).

Personnes excusées ayant donné pouvoir à (0) :

Personnes absentes (1) : Isabelle FRANCOIS

Secrétaire de séance : Stéphanie GIRARD

Ouverture de la séance à 20h35.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du

La rédaction du compte-rendu n'appelle aucune remarque de la part des conseillers municipaux.

Vote : Pour : 14

La délibération est adoptée.

2/ Vote du compte de gestion 2019

Madame le Maire donne la parole aux élues en charge des Finances pour présenter à l'assemblée le Compte de Gestion de la commune établi par le Chef de poste de la Trésorerie de Castanet-Tolosan pour l'exercice 2019 :

▪ **Section de Fonctionnement :**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 276 640,98 euros.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 237 311,55 euros.

La section de fonctionnement dégage un excédent de 39 329,43 euros.

▪ **Section d'investissement :**

Les recettes d'investissement s'élèvent à hauteur de 58 136,58 euros.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à hauteur de 70 292,36 euros.

La section d'investissement dégage un déficit de 12 155,78 euros.

Vote : Pour : 14

La délibération est adoptée.

3/ Vote du compte administratif 2019

Considérant que le nouveau maire peut présider la séance dans laquelle le compte administratif est débattu et peut participer au vote, dans la mesure où le débat sur le compte administratif 2019 ne vise qu'à donner quitus, pour sa comptabilité, au maire en fonction durant l'exercice 2019,

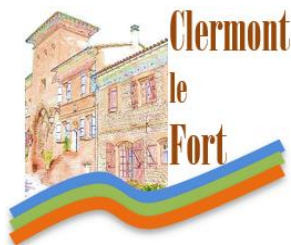
Madame le Maire donne la parole aux élues en charge des Finances pour présenter le Compte Administratif 2019.

▪ **Section de Fonctionnement :**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 276 640,98 euros.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 237 311,55 euros.

La section de fonctionnement dégage un excédent de 39 329,43 euros.



RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 06 2020

▪ **Section d'investissement :**

Les recettes d'investissement s'élèvent à hauteur de 58 136,58 euros.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à hauteur de 70 292,36 euros.

La section d'investissement dégage un déficit de 12 155,78 euros.

Vote : Pour : 14

La délibération est adoptée.

4/ Affectation du résultat de l'exercice 2019

Madame le Maire donne la parole aux élues en charge des Finances pour présenter à l'assemblée l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019.

A - Résultat de l'exercice : 39 329,43 euros.

B – Résultats antérieurs reportés : 80 470,45 euros.

C – Résultat à affecter : 119 799,88 euros.

D – Solde d'exécution d'investissement : - 24 257,91 euros

E – Solde des restes à réaliser d'investissement : - 23 743,70 euros

F – Besoin de financement (D + E) : - 48 001,61 euros.

G – Affectation en réserves R 1068 en investissement : 48 001,61 euros.

H – Report en fonctionnement : 71 798,27 euros.

Vote : Pour : 14

La délibération est adoptée.

5/ Vote des taux d'imposition

Madame le Maire rappelle que les taux d'imposition pour l'exercice de 2019 étaient les suivants :

Taux de **TAXE d'HABITATION 5,21 %**

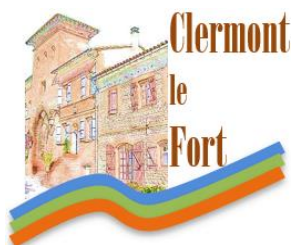
Taux de **TAXE sur le FONCIER BATI 10,77 %**

Taux de **TAXE sur le FONCIER NON BATI 24,94 %**

Gérard BOUDON informe l'assemblée de son désaccord sur le fait de ne pas augmenter les taux d'impôts. Il informe que beaucoup de nouvelles constructions sont faites sur la commune de Clermont le Fort ce qui permettrait de procurer à la commune d'importantes ressources.

Les élues en charge des finances et Madame Le Maire rappellent que cette décision doit être votée avant le 30 juin 2020 ce qui ne laisse pas assez de temps pour revoir la question. Cependant, le sujet pourra être traité lors d'un prochain conseil municipal pour les taux de l'année prochaine.

Ainsi, après avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2020.



RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 06 2020

Vote : *Pour : 13*

Abstention : 1

La délibération est adoptée.

6/ Vote des subventions aux associations

Associations	Montant proposé
ACCA	100 €
AURECLER	200 €
CAMINAREM	150 €
COMITÉ DES FÊTES	1 000 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	550 €
ITIN'ERANCES	150 €
MARMOTTES ET MARMOTS	100 €
VIVRE À CLERMONT	200 €
TOTAL	2 450 €

Vote : *Pour : 12*

Abstention : 2

La délibération est adoptée.

7/ Vote du budget primitif 2020

Madame le Maire donne la parole aux élues en charge des Finances pour présenter à l'assemblée le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2020 :

▪ **Section de Fonctionnement :**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 342 478,27 euros.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 342 478,27 euros.

▪ **Section d'investissement :**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à hauteur de 143 172,88 euros.

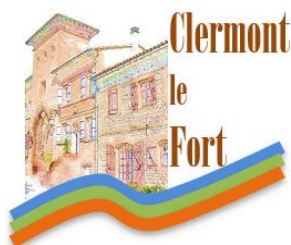
Les recettes d'investissement s'élèvent à hauteur de 143 172,88 euros.

Vote : *Pour : 14*

La délibération est adoptée.

8/ Délibération portant création d'une prime exceptionnelle (Covid-19)

Considérant qu'une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé



RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 06 2020

Considérant que la présente délibération a pour objet mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la Commune de Clermont-le-Fort.

Madame Le Maire propose :

D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé, pendant la période de confinement, soit du 16 mars au 11 mai 2020.

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant calculé en fonction du service. Le niveau des primes pourra être différent selon les services.

Les bénéficiaires de cette prime sont :

Madame Fabienne Renaux qui, à plusieurs reprises, et pendant la période de confinement s'est rendue aux domiciles de personnes fragiles de la commune et leur a apportés médicaments et courses alimentaires de première nécessité.

Madame Isabelle Brunerie qui, à plusieurs reprises s'est rendue dans les bureaux de la Maire, fermés pour cause de confinement, afin d'assurer la continuité des finances publiques.

Monsieur Alban Renaud qui, à plusieurs reprises, s'est rendu sur la commune afin d'effectuer les travaux de tonte et nettoyage nécessaires à la vie de la commune.

Le montant de cette prime sera versé sur le bulletin de paie du mois de juillet 2020. La prime exceptionnelle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à notifier par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

Madame le Maire et le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Vote : **Pour : 13**

Contre : 1

La délibération est adoptée

9 / Exonération de loyers de l'entreprise "Au Grain de Sel"

Vu la loi de l'Etat d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19

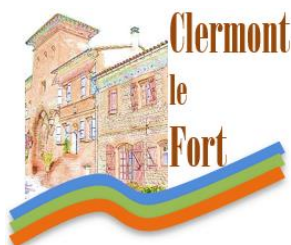
Vu les mesures de confinement décidées dès le 17 mars 2020

Vu la liste des lieux fermés au public définie le 16 mars 2020 et complétée, mentionnant "selon l'arrêté, tous les établissements suivants doivent être fermés : ... restaurants et débits de boisson..."

Vu le protocole sanitaire à respecter suite à la réouverture des restaurants, le 2 juin 2020, diminuant le nombre de couverts autorisés,

Considérant la demande d'exonération du 8 avril 2020 émanant du gérant Jérôme Ancarno,

Au-delà des décisions gouvernementales relatives aux aides économiques accordées dans le cadre de l'épidémie du Coronavirus,



RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 06 2020

La commune a décidé une exonération des loyers, dus pour la location du restaurant "Au Grain de Sel" des trois mois correspondant à la fermeture administrative de l'établissement.

Le mois de mars 2020 ayant déjà été débité au "Grain de Sel", les mois d'avril, mai et juin 2020 seront exonérés hors charges.

Vote : **Pour : 12**

Contre : 1

Abstention : 1

La délibération est adoptée

10 / Délibération pour autorisation de remboursement de frais aux élus

Madame le Maire rappelle qu'il arrive que la commune soit obligée de faire des achats auprès de fournisseurs ne souhaitant pas ouvrir un compte à la mairie mais proposant des tarifs intéressants.

Aussi elle propose qu'en cas d'achat de ce type, l' élu utilise son moyen de paiement personnel et se fasse ensuite rembourser sur présentation de la facture d'achat et d'un certificat attestant qu'il a bien réglé cette facture de ses deniers propres.

Ces opérations sont peu fréquentes mais nécessitent la prise d'une délibération par le Conseil Municipal autorisant le remboursement de ces achats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de rembourser à l' élu concerné les achats faits pour le compte de la Commune. Cet achat doit se faire uniquement avec l'accord écrit ou verbal du maire ou de ses adjoints.

DIT que l'achat concerné ne devra pas dépasser la somme de 200 € TTC.

DIT que l' élu devra établir un certificat attestant qu'il a payé la facture de ses propres deniers et en demande le remboursement sur le budget communal.

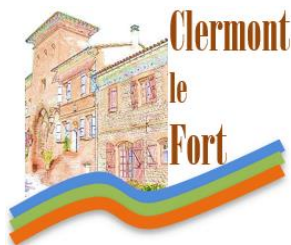
Vote : **Pour : 12**

Abstention : 2

La délibération est adoptée

11 / Désignation des délégués titulaires et suppléants au Conseil Syndical du SIVURS.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, considérant l'arrêté préfectoral du 13 mars 2020 indiquant la désignation d'un liquidateur afin de finaliser les opérations de dissolution, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au Conseil Syndical du SIVURS (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Restauration Scolaire du Sud-Est).



RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 06 2020

Suite aux dernières élections municipales, un nouveau Conseil syndical du SIVURS doit être constitué afin de procéder à l'élection d'un Président et Vice-Président ainsi qu'au vote du budget 2020.

Après un tour de table, sont désignées :

Déléguée titulaire : Mme Leanne PITCHFORD

Déléguée Suppléant : Mme Nicole GAZAIX

Vote : **Pour : 14**

Sont élues à la majorité :

Mme Leanne PITCHFORD au poste déléguée titulaire

Mme Nicole GAZAIX au poste déléguée suppléante

12 / Election d'un délégué et d'un suppléant au service Restauration Scolaire du Sicoval

Madame le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut procéder à l'élection de ses représentants au Service de restauration scolaire du Sicoval.

Se portent candidates : Mme Nathalie Prunier, Mme Isabelle François

Vote : **Pour : 14**

Sont élues à la majorité :

Mme Nathalie PRUNIER au poste de titulaire

Mme Isabelle FRANÇOIS au poste de suppléante

13/ Questions diverses

Le matin du Conseil Municipal a eu lieu le nettoyage des Bords d'Ariège en lien avec GRANOTHA et la RNR.

Cet évènement a permis de regrouper des élus, des habitants de Clermont le Fort, des membres de l'association Caminarem, des membres de l'Association La Sauce aux idées.

Le bilan de cette journée est positif même si certains secteurs restent en attente de nettoyage.

Ainsi, il est proposé d'organiser une journée du même type à l'initiative de la mairie afin de nettoyer l'autre côté de l'Ariège.

David MUSE est remercié pour son aide à la commune en transportant les déchets dans son camion personnel jusqu'à la déchetterie : cela représente un gain de temps et d'argent pour la commune.

Madame Le Maire demande aux élus leurs indisponibilités durant l'été afin d'établir un calendrier des réunions ayant pour objet l'urbanisme ainsi que les commissions participatives. A ce jour, 34 administrés sont inscrits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heure 39.